



LAMOTTE-BEUVRON, le 18/03/2020

Objet : COVID 19/ Demande exceptionnelle d'utilisation des jachères et terres gelées.

Madame, Monsieur,

Les centres équestres sont actuellement touchés par l'obligation de fermeture des établissements recevant du public. Les dirigeants recherchent des solutions pour éviter ou atténuer une catastrophe financière. Nombreux centres équestres mettent au pré leurs chevaux. Cette disposition permet à la fois d'assurer au mieux le bien être des équidés et d'alléger les coûts de personnel pour l'entretien de la cavalerie et des infrastructures.

Cette « solution » nécessite de trouver des surfaces de pâturage de proximité. C'est pour cette raison que je vous sollicite pour que soit permis à titre exceptionnel l'utilisation des jachères et terres gelées. Cette action permettra également de reconstituer les stocks de fourrages déficitaires à ce jour.

Bien que des premières mesures aient été annoncées pour limiter les conséquences sur nos entreprises, nous vous sollicitons pour faire appliquer cette mesure concrète très rapidement. Une telle décision aura pour conséquence directe de diminuer la fragilisation de nos centres équestres.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Pascal DEBOUDT

Président du Comité Régional
d'Équitation Centre Val de Loire

Philippe Lemaistre

Président du Conseil Equin
Centre Val de Loire